Nations Unies S/2003/187

Conseil de sécurité

Distr. générale
18 février 2003
Français
Original: arabe

Lettres identiques datées du 14 février 2003, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport quotidien portant sur les activités que les équipes d'inspection de la COCOVINU et de l'AIEA ont menées en Iraq le 14 février 2003.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Mohammed A. **Aldouri**

03-25185 (F) 260203 260203

Annexe aux lettres identiques datées du 14 février 2003, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

Rapport sur les activités que les équipes d'inspection de l'AIEA et de la COCOVINU ont menées en Iraq le 14 février 2003

I. Équipe d'inspection de la COCOVINU (armes chimiques)

L'équipe qui était constituée de 14 inspecteurs a quitté l'hôtel Canal à Bagdad à 9 heures, pour se rendre sur le site de l'installation d'Al-Muthanna, qui relève de la Commission d'industrialisation militaire. Une fois parvenus à destination, les inspecteurs ont effectué des prélèvements sur cinq barils dans lesquels du gaz moutarde avait été détruit dans la soirée du 13 février 2003, et que l'équipe comptait ensevelir la semaine suivante. Après avoir achevé ses travaux qui ont duré deux heures, l'équipe est rentrée à l'hôtel Canal.

II. Équipe d'inspection de la COCOVINU (armes biologiques)

1. **Premier groupe** : le groupe qui était constituée de trois inspecteurs a quitté l'hôtel Canal à 9 heures pour se rendre sur le site de l'Entreprise publique Al-Mansour, qui relève de la Commission d'industrialisation militaire, et de là, au service contrôle-qualité de l'Entreprise publique pour le conditionnement de céréales qui se trouve dans la zone d'Al-Houriyya et relève du Ministère du commerce. Ces deux visites devaient permettre aux inspecteurs de se familiariser avec les locaux de l'entreprise et de se renseigner sur les produits qu'elle fabriquait et la nature des travaux qui, d'une manière générale, y étaient menés. Après avoir achevé ses travaux, qui ont duré une heure et quart, le groupe est rentré à l'hôtel Canal.

2. **Deuxième groupe** : le groupe qui était constitué de quatre inspecteurs a quitté l'hôtel Canal à 9 h 30, pour inspecter les sites suivants situés dans le gouvernorat de Diyala : faculté des sciences de l'Université de Diyala relevant du Ministère de l'enseignement supérieur, Entreprise de Diyala pour la fabrication de produits alimentaires et le conditionnement de dattes (secteur parapublic), l'entreprise Ba'qouba spécialisée dans la mise en conserve d'aliments et le conditionnement de dattes (secteur parapublic), et Centre pour le traitement de la tuberculose et des maladies mentales relevant du Ministère de la santé. Le groupe a relevé les coordonnées et les appellations des sites susmentionnés. Après avoir achevé ses travaux qui ont duré deux heures, il a regagné l'hôtel Canal.

III. Équipe de reconnaissance aérienne

L'hélicoptère a décollé de l'aéroport Al-Rachid à 10 heures puis a effectué des vols de reconnaissance au-dessus des sites ci-après : Entreprise publique Saddam, Entreprise publique Al-Chahid et site d'Al-Rifah qui font tous les trois partie de l'Entreprise publique d'Al-Karameh et relèvent de la Commission d'industrialisation militaire; école d'officiers du corps chimique relevant du Ministère de la défense; et complexe résidentiel rattaché à l'Entreprise Al-Chahid et situé dans la région de Amiriyat- al-Falluja. Après avoir achevé sa mission, qui a duré deux heures, l'équipe a regagné l'aéroport Al-Rachid en hélicoptère.